La pépinière viticole française

[objectif qualité]

Viniflhor

OFFICE NATIONAL INTERPROFESSIONNEL
DES FRUITS, DES LÉGUMES, DES VINS ET DE L'HORTICULTURE

La pépinière viticole française : objectif qualité

Depuis la généralisation du greffage des cépages européens sur un porte-greffe résistant pour lutter contre le phylloxera, les pépinières viticoles françaises constituent un maillon très dynamique de la filière viticole nationale.

Avec 150 millions de plants produits et un chiffre d'affaires approchant les 200 millions d'euros, le secteur de la pépinière viticole française occupe le premier rang mondial et expédie ses produits dans le monde entier. Cette première place, il la doit notamment aux efforts réalisés, depuis 45 ans, au travers des programmes de sélection clonale menés en France par l'INRA et l'ENTAV, qui ont permis le renouvellement du vignoble français dans une perspective constante d'amélioration de la qualité.

Relais important dans la diffusion du matériel sélectionné, la pépinière viticole française a su également constituer un vignoble diversifié de vignes mères de greffons et de porte-greffe, lui procurant la réactivité et la garantie qualitative et sanitaire qui font sa notoriété.

Un dispositif de certification rigoureux apporte au viticulteur l'assurance que les boutures et les plants ont été produits selon un cahier des charges précis et contrôlé par un organisme officiel, l'Office National Interprofessionnel des Fruits, des Légumes, des Vins et de l'Horticulture (VINIFLHOR). Depuis septembre 2004, l'obtention de l'accréditation en tant qu'organisme d'inspection, auprès du Comité Français d'Accréditation (COFRAC) pour le contrôle du secteur des bois et plants de vigne, selon la norme NF EN ISO/CEI 17020, a permis de renforcer les procédures d'assurance qualité, de traçabilité, de sécurité et de transparence dans ce secteur.

La qualité a toujours été le maître mot des relations que les pépiniéristes viticoles français ont développées avec leurs clients. Cette exigence de qualité leur a permis de progresser et d'orienter leurs actions en restant à l'écoute des viticulteurs et de répondre ainsi à leurs demandes.

Par leur intermédiaire, le savoir-faire de la viticulture française, reconnu pour la diversité de ses terroirs et cépages et la qualité de ses vins et alcools, est largement relayé à travers le monde.

Philippe de GUENIN
Directeur de VINIFLHOR

La pépinière viticole française occupe aujourd'hui la première place dans le monde.
Cette position a été atteinte grâce à la mise en œuvre d'une politique volontariste de sélection clonale et de qualité, appliquée dans toute la chaîne de production.
Cette politique a débouché sur la constitution d'un vignoble rénové en France, et a permis à d'autres régions du monde de profiter des progrès de la sélection réalisée en France.

Après une augmentation des mises en œuvre à partir de 1994, l'activité s'est stabilisée depuis 5 ans, la production annuelle s'élevant à environ 150 millions de plants.

Les statistiques qui suivent sont celles de l'année 2005.

Sommaire

- **Présentation de la filière "pépinière viticole"** **p.3**
- **La sélection** **p.6**
- **La certification** **p.7**
- **Production** **p.8**
  - Les vignes mères ..... p. 8
  - Les mises en oeuvre ..... p. 9
- **Export** **p.12**
- **Conclusion** **p.13**
- **Annexes** **p.14**
  - Schéma de production de plants de vigne racinés ..... p. 14
  - Schéma de production de plants de vigne greffés soudés ..... p. 15
  - Schéma de fabrication de plants de vigne greffés soudés ..... p. 16
  - La certification des bois et plants de vigne ..... p. 17

Présentation de la filière « pépinière viticole »

La pépinière viticole française est constituée de 1477 professionnels de toutes les régions viticoles de France. Les deux principales régions, totalisant à elles seules la moitié des entreprises du secteur, sont :

- Provence Alpes Côte d'Azur - Corse
- Aquitaine - Charentes

Les autres régions sont :

- Rhône-Alpes
- Languedoc-Roussillon
- Nord-Est
- Val de Loire
- Midi-Pyrénées

Les entreprises peuvent se concentrer sur une seule activité ou, au contraire, intégrer tous les aspects de la production. Il existe donc des :

- Exploitations de vignes mère de porte-greffe : VMPG
- Exploitations de vignes mère de greffons : VMG
- Producteurs de plants
- Négociants/Courtiers

[Nombre de professionnels par délégations régionales VINIFLHOR en 2005]

	Nombre de professionnels	Catégories d'activité			
		Exploitations de VMPG*	Exploitations de VMG**	Producteurs de plants	Négociants Courtiers
Val de Loire	89	26	61	53	17
PACA/Corse	443	288	169	229	61
Aquitaine-Charentes	284	82	181	226	73
Nord-Est	139	25	37	122	24
Rhône-Alpes	228	103	73	128	56
Languedoc-Roussillon	223	149	91	60	46
Midi-Pyrénées	71	26	40	45	23
France entière	**1477**	**699**	**652**	**863**	**300**

*vignes-mères de porte-greffe

** vignes-mères de greffons

[Pourcentages de professionnels par délégations régionales VINIFLHOR en 2005]

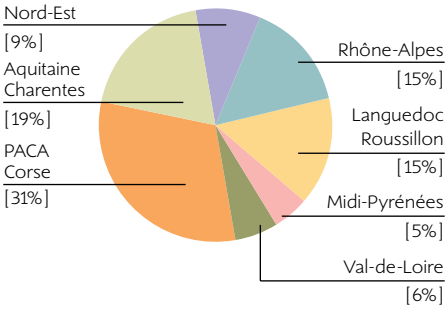

[Nombre de professionnels par délégations régionales VINIFLHOR en 2005]

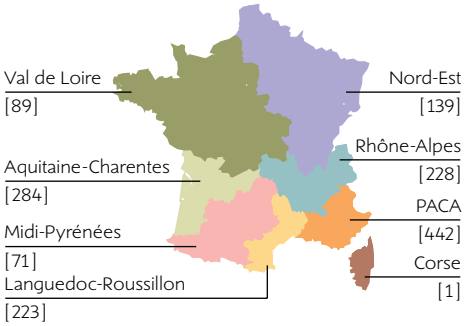

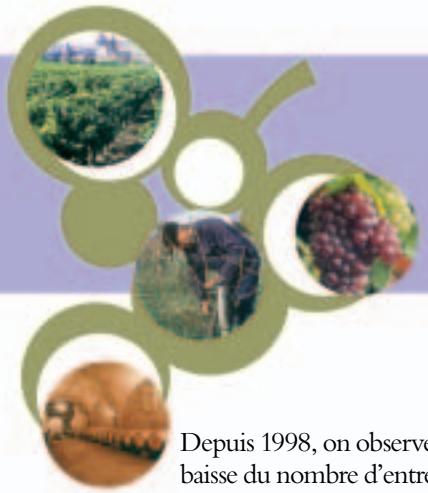

Présentation de la filière « pépinière viticole »

Depuis 1998, on observe une nouvelle baisse du nombre d'entreprises après une relative stabilisation. Le nombre de producteurs de plants est passé de 1831 en 1985 à 863 en 2005, avec le développement d'unités à dimension internationale.

En parallèle, on constate une professionnalisation accrue des entreprises du secteur.
On constate que 25 % des entreprises représentent 80 % de la production totale de plants.
On assiste à une concentration des opérations de greffage dans des entreprises de moins en moins nombreuses, mais de plus en plus spécialisées dans le secteur des plants de vigne.

Enfin, le chiffre d'affaire global du secteur en 2004 est estimé à 200 millions d'euros.

Cette restructuration s'est accompagnée d'une augmentation du nombre de plants produits. Les greffages sont ainsi passés de 176 millions de greffes boutures en 1993 à 245 millions en 2005. Cet essor s'accompagne d'une augmentation globale des taux de reprises.

[Évolution du nombre de producteurs de plants de vigne]

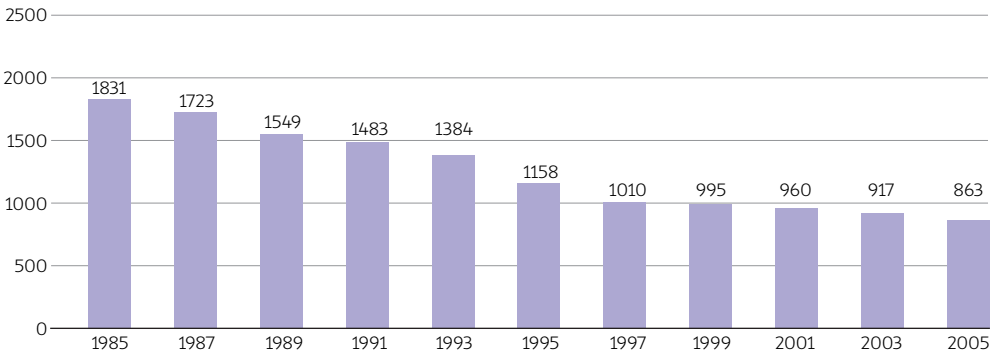

Si en 20 ans, les surfaces de vignes mères sont restées stables (4587 ha en 2005), la qualité de ces vignes mères a considérablement augmenté, puisque l'on est passé de 20% de matériel certifié pour les porte-greffes en 1980 à 100%, et de 40% de matériel certifié pour les greffons en 1997 à 91% à l'heure actuelle.

[Evolution des superficies en vignes mères (en ha)]

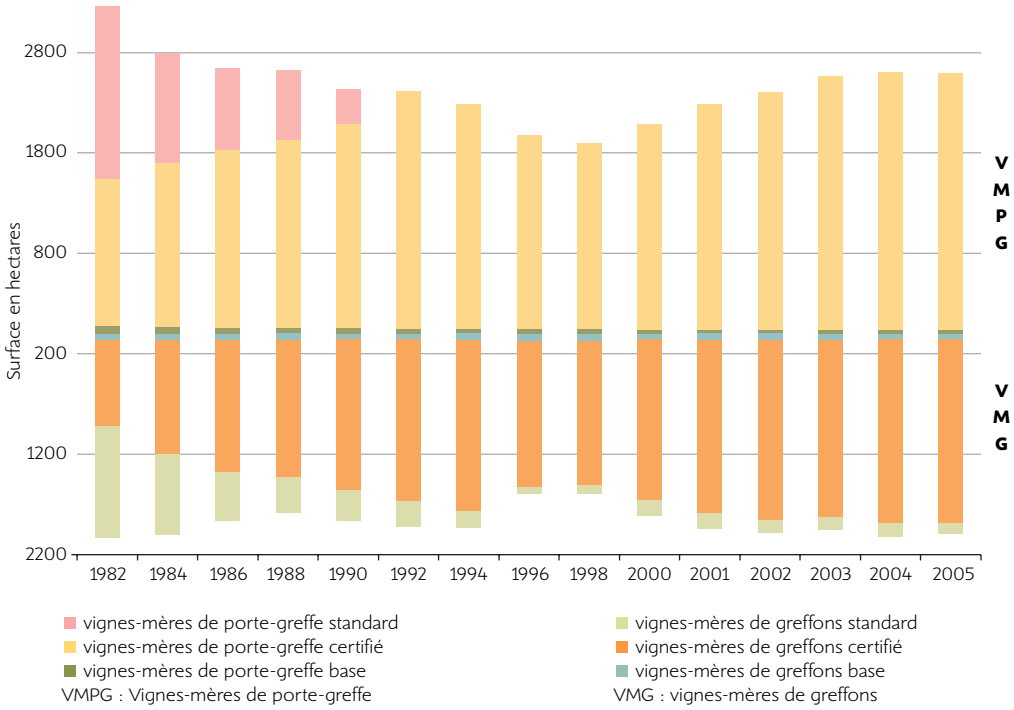

La sélection

La plupart des plants produits actuellement dans les pépinières françaises bénéficient de la sélection clonale, pratiquée en France depuis plus de 40 ans. Cette sélection se réalise en deux étapes :

- La première phase consiste en une présélection au vignoble, génétique et qualitative, basée sur la variabilité intra-variétale, permettant d'identifier une souche dite "tête de clone". Les potentialités des souches ainsi sélectionnées sont expérimentées, afin de s'assurer de leurs caractéristiques culturales, technologiques et organoleptiques.
- La deuxième phase correspond à une sélection sanitaire. La vérification de l'état sanitaire porte d'abord sur les bactéries et les phytoplasmes. La souche repérée est introduite dans un établissement de sélection où elle est testée vis-à-vis des viroses les plus nuisibles pour la vigne (court-noué, enroulement, complexe du bois strié, marbrure) par les méthodes de l'indexage. Cette dernière consiste à greffer la variété à tester sur une variété indicatrice. Elle peut être suivie d'un dépistage par testage sérologique ELISA. Le testage ELISA est une technique très sensible réalisée par différents laboratoires et utilisée maintenant de façon courante.

Les clones présentant les caractéristiques agronomiques recherchées et une qualité sanitaire parfaite vis-à-vis des virus sont agréés, après confirmation de leur qualité. En fin de schéma de sélection, on aboutit à un clone agréé (matériel initial) parfaitement identifié dont on connaît de manière sûre la valeur agronomique et l'état sanitaire. Les clones agréés sont implantés dans un conservatoire national (ENTAV) avant d'être multipliés.

On dénombre ainsi aujourd'hui :

- 528 clones agréés pour 116 variétés pour les variétés de cuve
- 62 clones agréés pour 26 variétés pour les variétés de raisins de table
- 129 clones agréés pour 27 variétés de porte-greffes

Le travail de sélection est réalisé par l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique) et l'ENTAV (Etablissement National Technique pour l'Amélioration de la Viticulture) et implique de nombreuses organisations professionnelles viticoles régionales.

La certification

La certification des bois et plants de vigne en France repose sur la production de plants issus de clones sains et performants, en respectant rigoureusement un cahier des charges appliqué dans toute la filière de multiplication, afin d'éliminer les sources possibles de contamination.
Elle permet de proposer aux viticulteurs des plants présentant la meilleure qualité agronomique et sanitaire possible, conformes aux sélections de départ, et adaptés à leurs exigences.

VINIFLHOR, établissement public, est l'organisme officiel qui assure le contrôle des vignes mères et des pépinières et qui délivre la certification des bois et plants de vigne. En 2004, l'ONIVINS a été accrédité par le COFRAC (Comité français d'accréditation) pour le secteur bois et plants de vigne selon la norme ISO/CEI 17020 - organisme d'inspection. En 2006, le transfert d'accréditation a été demandé par VINIFLHOR.

Cette accréditation concrétise plusieurs années d'effort des services de l'Office en vue de la mise en place d'une procédure d'Assurance Qualité dans ce secteur. Grâce à la formalisation des procédures de contrôles et la vérification de leur application, les professionnels ont la garantie d'une réalisation des contrôles dans des conditions d'équité et de respect de la réglementation.

VINIFLHOR vérifie la qualité du matériel produit et le maintien du bon état sanitaire tout au long de la filière, par le contrôle de l'application de règles strictes et la réalisation d'un suivi rigoureux aux différentes étapes de la multiplication.

Il réalise également, par délégation du service de la protection des végétaux (ONPV), les contrôles des parasites de quarantaine, ce qui permet au matériel français de circuler avec une seule étiquette de certification - passeport phytosanitaire.

Toutes les vignes mères de multiplication ont notamment fait l'objet de tests sanitaires dans le cadre d'un inventaire sanitaire national, réalisé de 1995 à 1998 et soutenu par les pouvoirs publics.
Cet inventaire a débouché sur la constitution d'un potentiel de production en parfait état sanitaire.

Ainsi, la politique volontariste de qualité, menée depuis 25 ans, permet aujourd'hui de déboucher sur un parc de vignes mères constitué, en totalité pour les variétés de porte greffe et à plus de 90 % pour les variétés de cuve, de matériel clonal susceptible de produire du matériel certifié.

Production

Les vignes mères

Le renouvellement du verger des vignes mères se poursuit, pour faire face aux exigences de la clientèle et bénéficier des résultats de la sélection.

La superficie des vignes mères de porte-greffe (VMPG) atteint, toutes catégories confondues, 2 593 ha en 2005. On recense 27 variétés cultivées, dont les principales sont les suivantes :

Pour des raisons climatiques et historiques, les régions du sud de la France (PACA et Languedoc Roussillon) présentent les plus importantes superficies plantées en vignes mères de porte-greffe. Ces régions produisent donc la plus grande quantité de boutures greffables.

La superficie des vignes mères de greffons (VMG) s'élève en 2005 à 1994 ha, toutes catégories confondues, avec 91 % de matériel clonal. Environ 100 variétés sont cultivées dont les premières, en terme de superficie couverte en matériel certifié sont :

[Superficie vignes mères portes greffes en 2005]

Variété de porte greffe	Superficies en hectares	Part de la surface
110 RICHTER	523	20,2%
S.O.4	467	18,0%
3309 COUDERC	294	11,3%
140 RUGGERI	221	8,5%
41 B MGT.	196	7,6%
FERCAL	188	7,3%
1103 PAULSEN	112	4,3%
161-49 COUDERC	106	4,1%
101-14 MGT.	105	4,0%
GRAVESAC	97	3,7%
5 B B.	70	2,7%
420 A MGT.	49	1,9%
Autres variétés	165	6,4%
Total porte-greffe	**2593**	**100,0%**

[Superficie vignes mères de greffons en 2005]

Variété de greffons	Superficies en hectares	Part de la surface
MERLOT N	303	15,2%
SYRAH N	233	11,7%
CABER.SAUVIGNON N	199	10,0%
GRENACHE N	170	8,5%
CHARDONNAY B	137	6,9%
PINOT NOIR N	97	4,9%
CABERNET FRANC N	76	3,8%
UGNI BLANC B	72	3,6%
SAUVIGNON B	59	3,0%
GAMAY N	51	2,6%
CARIGNAN N	28	1,4%
MOURVEDRE N	26	1,3%
Autres variétés	543	27,2%
TOTAL PORTE-GREFFE	**1994**	**100,0%**

La production de greffons est répartie dans les différentes régions viticoles :

[Répartition des surfaces de vignes mères par région en 2005]

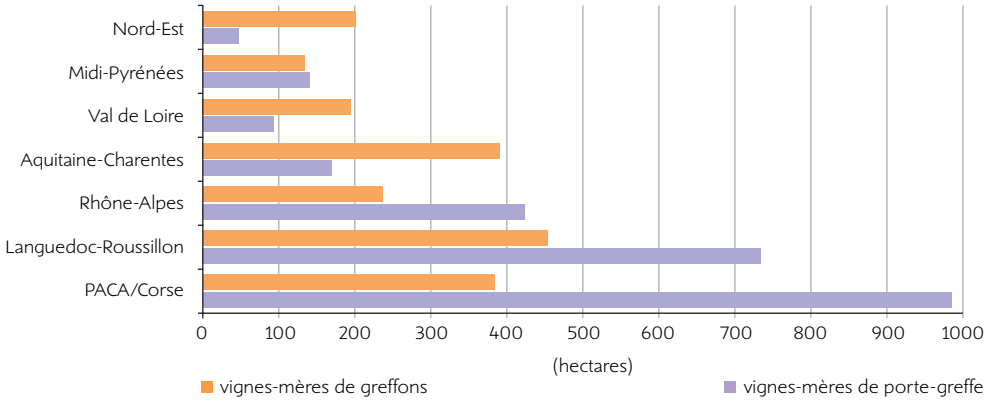

Les mises en oeuvre

En 2005, 245 millions de greffes boutures ont été mises en œuvre, dont 8,3 millions destinées au forçage en serre (production de plants en pot) en vue de la production de plants greffés soudés.

[Mises en œuvre et greffages de greffes boutures depuis 1993 (en millions)]

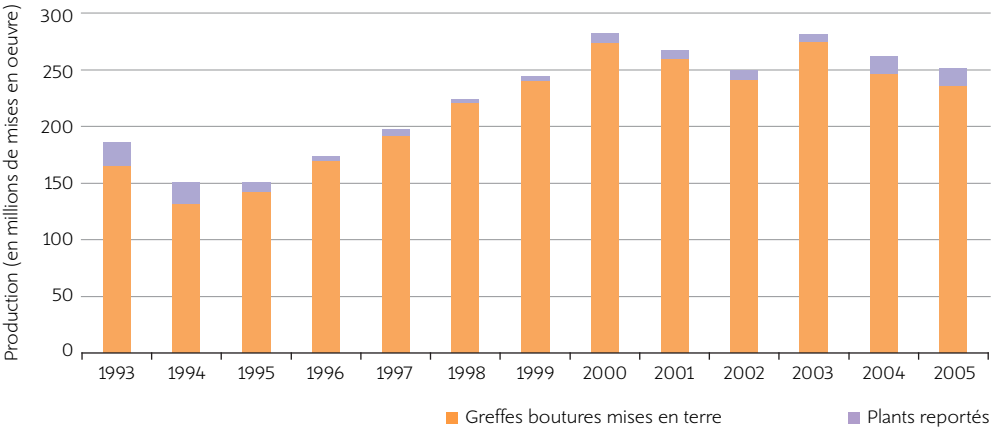

Production

La production de plants de vigne greffés-soudés et racinés se fait aujourd'hui selon un procédé bien établi que décrivent les schémas présentés en annexe à la fin de ce document.

Le taux de reprise obtenu pour la campagne 2005 entraîne une quantité de plants produits de l'ordre de 160 millions de greffés soudés.
La pépinière viticole française a développé la production de greffés soudés, de préférence à celle de racinés, pour s'adapter à la demande de viticulteurs qui pratiquent de moins en moins le greffage sur place (avec plantation de racinés de porte-greffe).

Les mises en œuvre les plus importantes concernent les variétés de cuve.
En effet, elles représentent 93% du total des mises en œuvre. Ainsi, on retrouve en tête des greffages les variétés suivantes qui représentent plus de 70 % de la production :

[Les mises en œuvre les plus importantes]

Variétés	Pourcentage du total des mises en œuvre 2005	Nombre de greffes boutures (millions)
SYRAH N	14,6	36,73
MERLOT N	12,3	31,02
CABER.SAUVIGNON N	9,8	24,58
CHARDONNAY B	8,8	22,16
GRENACHE N	7,9	19,92
SAUVIGNON B	5,7	14,25
PINOT NOIR N	4,9	12,4
UGNI BLANC B	3,8	9,57
CABERNET FRANC N	3,6	8,93
MEUNIER N	1,6	4,08

Ces variétés ne cessent de progresser depuis 4 ans, ainsi que quelques autres qui se développent, comme par exemple le sauvignon blanc.

Concernant les assemblages, la variété de porte greffe 110 RICHTER est la plus utilisée et détrône le SO4 (qui était dominante depuis plus de quinze ans), suivie de la variété 3309 COUDERC.

Les régions qui produisent le plus de plants restent PACA et Aquitaine-Charentes, suivies du Val de Loire.

[Répartition géographique des mises en œuvre pour 2005]

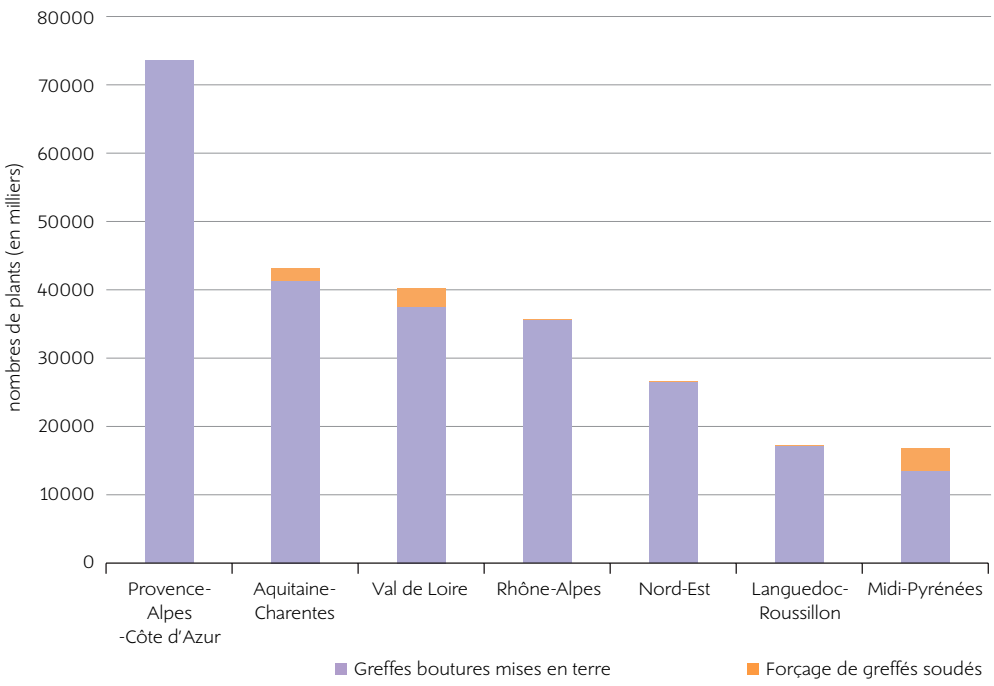

Export

En 2004, les exportations de bois et plants vers les Pays tiers à l'Union Européenne ont représenté :

- 11 millions de plants greffés soudés
- 2.1 millions de mètres de boutures greffables de porte-greffes
- 1.9 million d'yeux de greffons de variétés à fruit.

Le chiffre d'affaire ainsi réalisé hors Union Européenne, vers les Pays tiers, est de l'ordre de 15 millions d'euros avec pour principales destinations : la Moldavie, la Bulgarie, le Maroc, la Suisse, le Canada, la Tunisie, la Slovénie.... Ces 7 destinations représentent près de 70 % du matériel exporté hors Union Européenne.
Tous ces chiffres sont le fait d'une quarantaine d'entreprises dont certaines réalisent 50 % de leur chiffre d'affaire à l'export.

NB : n'est pas prise en compte dans ces calculs la valeur des échanges vers les pays de l'Union Européenne, estimée à 15,3 millions d'euros.

En assurant les contacts et les négociations avec les principaux pays clients de la France ainsi que le suivi des certificats phytosanitaires nécessaires à chaque expédition - en partenariat avec le Service de la Protection des Végétaux- VINIFLHOR apporte, en plus de l'aspect contrôle, un appui important aux entreprises.

Conclusion

La pépinière viticole française est issue de la reconstitution du vignoble national à la suite de l'invasion phylloxérique. Elle concilie la tradition, dans la lignée des productions d'appellations d'origine, et la modernité, par les exigences de sélection clonale, ainsi que les contraintes des progrès génétiques et sanitaires.

Grâce à la mise au point des sélections clonales, le suivi rigoureux des vignes mères et une production de plants dans des conditions particulièrement strictes, la pépinière viticole a réussi le pari qu'elle s'était fixée au début des années 80.

Elle a ainsi acquis une reconnaissance mondiale et se trouve à l'origine de la constitution de grands vignobles mondiaux.

A l'avenir, l'activité de pépiniériste viticole va évoluer en s'appuyant sur deux orientations convergentes et complémentaires :

- d'une part, la traçabilité qui, assurant le suivi d'un matériel végétal dans tout le processus de production, permet d'apporter à la viticulture la garantie de plantsè de qualité.
- d'autre part, la mise en place d'un dispositif d'assurance qualité au sein même des entreprises les plus dynamiques, qui devrait leur permettre de progresser.

Schéma de production de plants de vigne racinés

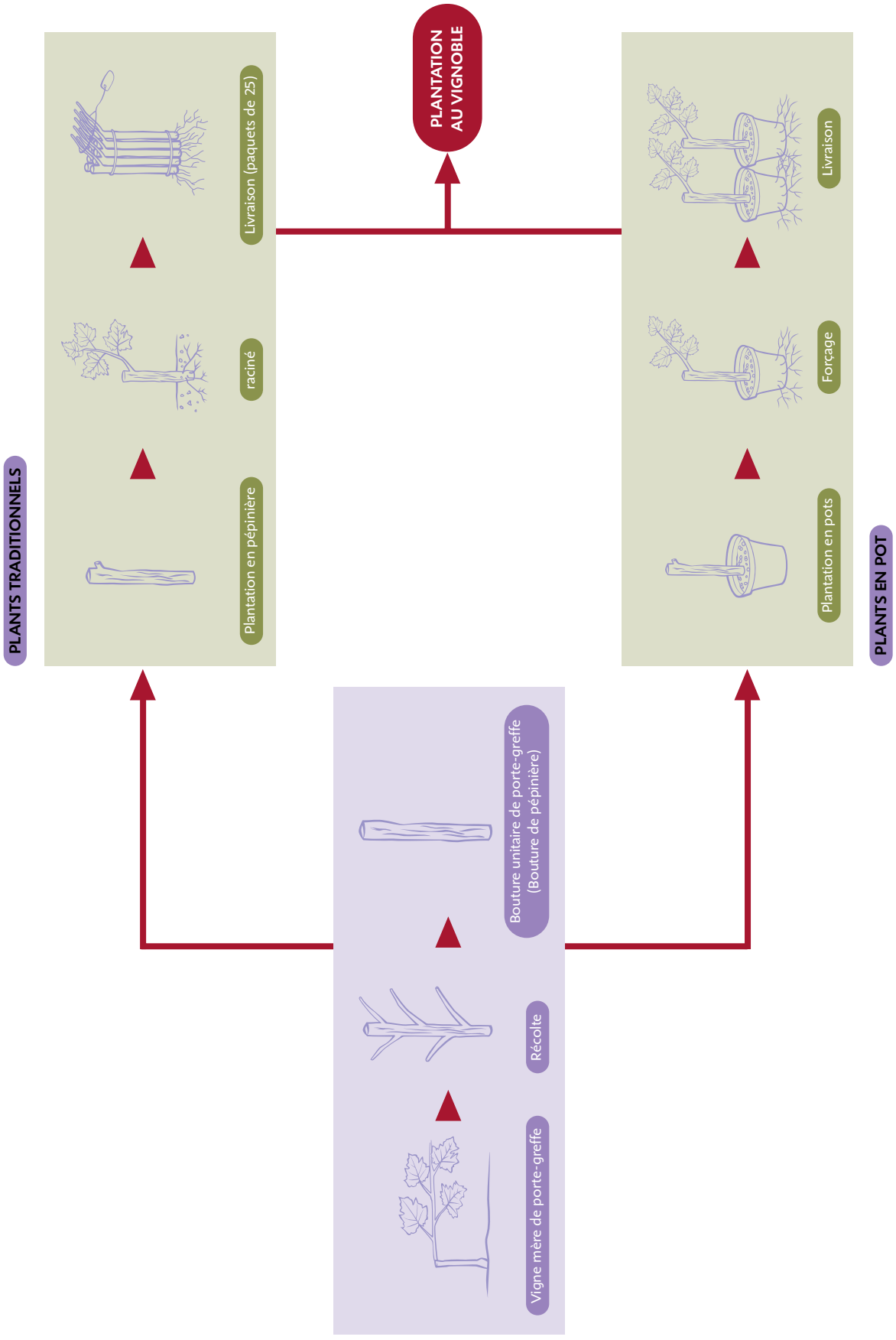

Schéma de production de plants de vigne greffés soudés

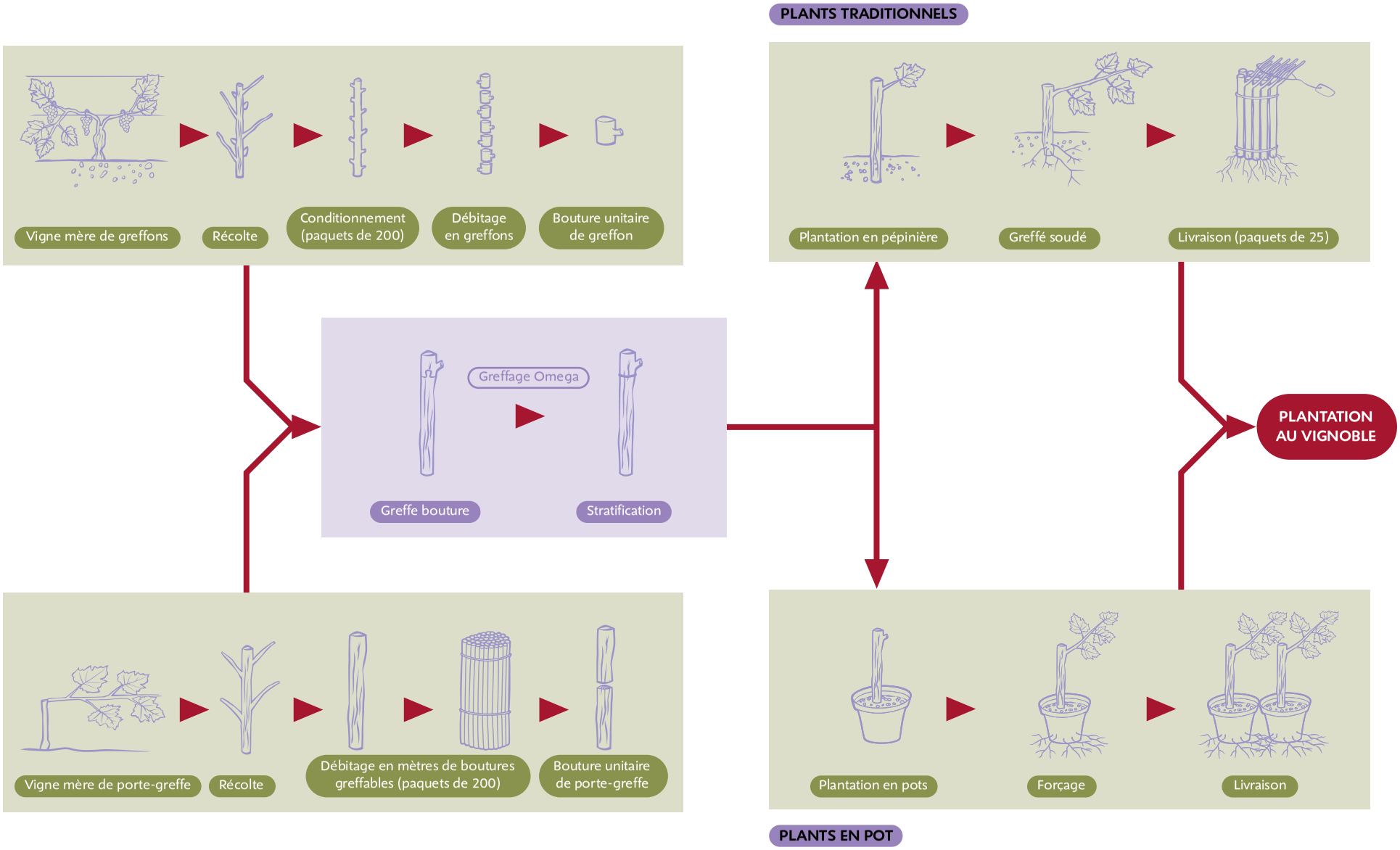

Schéma de fabrication de plants de vigne greffés soudés

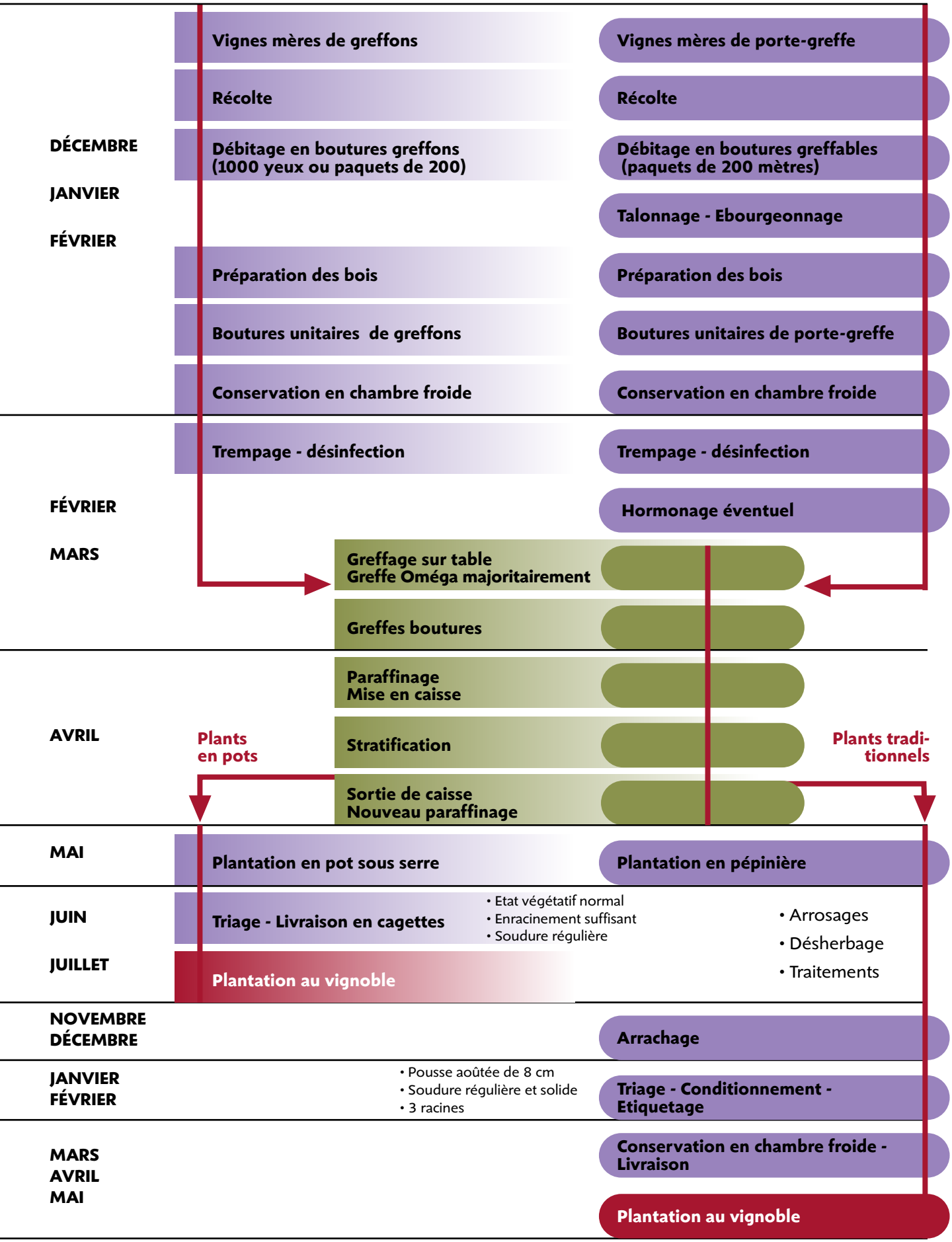

La certification des bois et plants de vigne

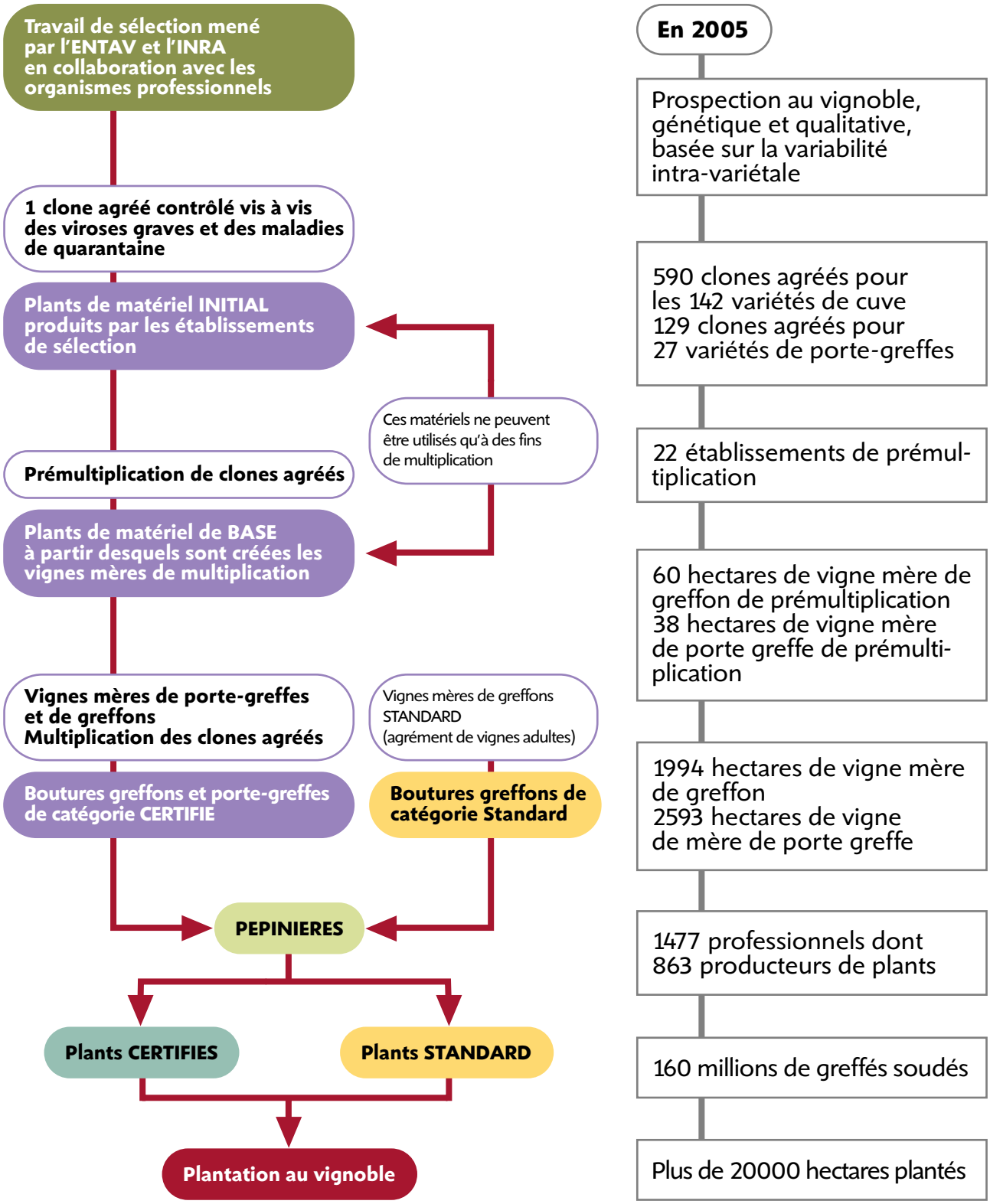

Adresses utiles

ADEPTA
(Association pour le Développement
des Echanges Internationaux de Produits et
Techniques Agro-alimentaires)
41 rue de Bourgogne
75007 PARIS
http://www.adepta.com

UBIFRANCE
(L'Agence Française pour le Développement
International des Entreprises)
10, Avenue d'Iéna
75783 PARIS CEDEX 16
http://www.ubifrance.fr

ENTAV
(Etablissement National Technique pour
l'Amélioration de la Viticulture)
Domaine de l'Espiguette
30240 LE GRAU DU ROI
http://www.entav.fr

FFPV
(Fédération Française de
la Pépinière Viticole)
« CHEZ BACOU »
16200 MAINXE

INAO
(Institut National des Appellations d'Origine)
51 rue d'Anjou
75008 PARIS
http://www.inao.gouv.fr

INRA
(Institut National de la Recherche Agronomique)
147 rue de l'Université
75338 PARIS CEDEX 07
http://www.inra.fr

ITV FRANCE
(Institut Technique de la Vigne et du Vin)
12, rue Saint Anne
75001 PARIS
http://www.itvfrance.com

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
DPEI
(Direction des Politiques Economique et Internationale)
Bureau de la Sélection Végétale et des Semences
3, rue Barbet de Jouy
75349 PARIS 07 SP

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
ONPV
(Sous Direction de la Qualité et
de la Protection des Végétaux)
251, rue de Vaugirard
75732 PARIS CEDEX 15
http://pv.agriculture.gouv.fr

VINIFLHOR
(Office National Interprofessionnel des Fruits,
des Légumes, des Vins et de l'Horticulture)
232, rue de Rivoli
75001 PARIS
http://www.onivins.fr

Reproduction intégrale ou partielle interdite sans l'accord de VINIFLHOR